



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/962
19 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

VINGTIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1071 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 30 août 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 novembre 1996. Il rend compte de l'évolution de la situation au Libéria depuis mon rapport du 17 octobre 1996 (S/1996/858 et Add.1) et contient des recommandations concernant le rôle futur de la MONUL.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. On se souviendra que le calendrier révisé pour l'application de l'Accord d'Abuja prévoit que des évaluations périodiques seront faites par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la MONUL, les représentants de la communauté des donateurs et le Gouvernement national de transition du Libéria. La première réunion d'évaluation a eu lieu à Monrovia les 16 et 17 octobre 1996 sous la présidence du chef Tom Ikini, envoyé spécial du Président de la CEDEAO et Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

Réunion du Comité des Neuf de la CEDEAO

3. Les conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation ont été examinées par le Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria, qui s'est réuni à Monrovia les 8 et 9 novembre 1996. Huit États membres du Comité – le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et le Sénégal – ainsi que le Libéria, le Mali, le Niger et la Sierra Leone ont assisté à cette réunion. Le Togo n'était pas représenté bien qu'il soit membre du Comité. Étaient également présents mon Représentant spécial, M. Antonio Nyakyi, la personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le Libéria, le Révérend Canaan Banana, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Edouard Benjamin, l'envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour le Libéria, l'Ambassadeur Howard Jeter, et de hauts fonctionnaires des gouvernements de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que le nouveau représentant spécial de la CEDEAO pour le Libéria, l'Ambassadeur Balarabe Tafawa Jalewa (Nigéria).



4. Le Comité a estimé que la situation au Libéria s'était sensiblement améliorée depuis les événements tragiques d'avril et mai 1996. Il a toutefois noté que la reprise du processus de paix continuait d'être entravée par des violations du cessez-le-feu et d'autres incidents graves, notamment la détention de membres de la Commission des violations du cessez-le-feu et de la Commission du désarmement à Zwedru le 17 septembre, la prise de Greenville par le Front national patriotique du Libéria (NPFL) en septembre et le massacre de 21 civils à Sinje le 28 septembre. Il a également condamné l'apparente tentative d'assassinat de Charles Taylor, membre du Conseil d'État et dirigeant du NPFL. Cet incident, qui a eu lieu le 31 octobre dans le palais présidentiel, fait actuellement l'objet d'une enquête menée par une équipe composée du Ministère de la justice, de la MONUL et du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Le Comité a décidé de recommander que le Président de la CEDEAO envisage d'imposer les mesures appropriées contre les parties responsables de ces incidents.

5. Le Comité des Neuf a également adopté un code de conduite pour le Conseil d'État, afin de faire en sorte que les actes et le comportement des membres du Conseil soient conformes à la lettre et à l'esprit de l'Accord d'Abuja. Le code de conduite, qui a été accepté par tous les membres du Conseil, prévoit des mesures punitives qui seraient prises par le Président de la CEDEAO en cas de violation.

6. Le Comité a noté avec préoccupation les divisions qui continuaient de régner au sein du Conseil d'État. Il a profité de sa présence à Monrovia pour essayer de faciliter la convocation du Conseil, qui ne s'était pas réuni depuis l'incident violent du 31 octobre, mais il n'y est pas parvenu en raison de la difficulté de trouver un lieu de réunion jugé neutre et sûr par tous les membres du Conseil.

Préparatifs des élections

7. Le Comité des Neuf a noté que l'adhésion rigoureuse à l'Accord d'Abuja, en particulier pour ce qui était du désarmement, serait nécessaire afin de créer les conditions nécessaires pour organiser des élections. À cet égard, il a créé un sous-comité, présidé par le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, qui sera chargé, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement national de transition du Libéria, d'examiner la question des élections et d'élaborer les modalités du processus électoral.

8. Pour sa part, le Conseil d'État a créé une commission afin de solliciter les vues des dirigeants civils et des chefs de faction du Libéria, ainsi que des partenaires extérieurs du Gouvernement, au sujet des principales questions concernant l'organisation d'élections libres et régulières. Cette commission s'emploie actuellement à examiner les questions suivantes : les lois électorales et les dispositions constitutionnelles du pays; la mise en place d'un mécanisme indépendant et impartial chargé d'administrer le processus électoral; le rôle de la communauté internationale dans l'organisation des élections; l'assistance technique, logistique et financière nécessaire pour appuyer le processus électoral.

9. À cet égard, le Gouvernement national de transition du Libéria m'a demandé d'envoyer dans le pays une équipe technique afin d'étudier ces questions. J'ai

l'intention d'envoyer cette équipe dans les semaines à venir. Elle consultera le Gouvernement national de transition du Libéria, la CEDEAO et d'autres parties intéressées afin d'élaborer des recommandations sur la conduite des élections et le rôle que pourrait jouer à cet égard l'Organisation des Nations Unies. Dans l'intervalle, un spécialiste des questions électorales a été affecté à la MONUL afin d'aider mon Représentant spécial à mettre en oeuvre cet aspect du mandat de la Mission.

10. Le 4 novembre, M. Lansana Kouyaté, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a rencontré le Général Sani Abacha, Chef d'État du Nigéria et Président de la CEDEAO, afin d'examiner notamment comment l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO pourraient renforcer leur coopération à l'appui du processus de paix. Ils ont réaffirmé qu'il importait que les deux organisations continuent de se consulter étroitement au sujet de toutes les questions concernant le processus de paix libérien.

III. ASPECTS MILITAIRES

État du cessez-le-feu et du désengagement des forces

11. Le cessez-le-feu tient toujours à Monrovia et dans la plupart des autres parties du pays. Le 27 octobre, les dirigeants des deux ailes du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO), Alhaji Kromah et Roosevelt Johnson, sont convenus de mettre fin aux hostilités dans l'ouest du pays et de créer une zone tampon entre leurs forces qui s'y trouvent. Ils sont également convenus de créer une commission mixte comprenant les commandants de leurs troupes afin de veiller à la cessation des hostilités et de contrôler le désengagement de leurs forces. L'ECOMOG et la MONUL ont renforcé leurs patrouilles dans la zone et ont observé que les deux factions avaient commencé à mettre en oeuvre leurs accords, même si la situation demeurait fragile dans l'ouest.

12. La plupart des régions du sud-est sont restées relativement calmes durant la période considérée. La Commission des violations du cessez-le-feu a achevé son enquête au sujet d'une allégation du Conseil pour la paix au Libéria (LPC) selon laquelle le NPFL avait pris la ville de Greenville (voir carte ci-jointe). Le Comité a conclu que le NPFL s'était emparé de la ville dans le courant du mois de septembre 1996, en violation de l'Accord d'Abuja. Comme on l'a déjà noté, le Comité des Neuf de la CEDEAO, durant sa réunion du 8 novembre à Monrovia, a examiné le rapport de cette commission et a décidé de le transmettre au Président de la CEDEAO pour examen et suite à donner.

13. Le LPC a également soutenu que le NPFL déployait ses forces au nord, dans la direction de Zwedru, afin d'attaquer la zone. Le NPFL a opposé un démenti. La Commission des violations du cessez-le-feu n'a pas réussi jusqu'ici à enquêter à ce sujet en raison de l'absence de coopération du LPC en vue d'assurer la sécurité nécessaire pour pouvoir se rendre dans la région. Dans l'intervalle, mon Représentant spécial a demandé à Charles Taylor de renoncer à toute intention qu'il pourrait avoir d'attaquer Zwedru ou ses environs.

Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL

14. L'ECOMOG comprend toujours un effectif de 7 500 hommes (tous grades confondus) et reste chargée en priorité d'assurer la sécurité à Monrovia. En conséquence, la majorité des troupes se trouvent dans cette ville et ses environs, y compris Kakata et le bassin du Po. L'ECOMOG est également déployé à Buchanan. Durant la période considérée, un de ses bataillons a été envoyé à Greenville afin de faciliter la cessation des hostilités. L'ECOMOG prend également des mesures en vue de se déployer à Harper, le seul port dans lequel il n'est pas présent.

15. Au 15 novembre, l'effectif militaire de la MONUL comprenait 23 observateurs (voir annexe). La MONUL et l'ECOMOG ont continué de prendre les dispositions préliminaires nécessaires au désarmement et d'effectuer de concert des patrouilles dans les comtés de Grand Cape Mount et de Bomi à l'ouest et dans ceux de Bong et de Nimba au nord, afin de surveiller le cessez-le-feu et les autres aspects militaires de l'Accord d'Abuja.

16. Il est prévu que 11 observateurs militaires supplémentaires seront déployés au Libéria dans les semaines à venir, ce qui portera l'effectif de la composante militaire de la MONUL à 34 observateurs. Leur mise en place à Monrovia et en d'autres endroits dans l'intérieur du pays se déroulera en même temps que le déploiement de l'ECOMOG et le commencement du désarmement. L'envoi d'autres observateurs militaires au Libéria dépendra des progrès accomplis dans le processus de paix, en particulier sur le plan du désarmement et de la démobilisation.

Désarmement

17. Conformément au calendrier révisé pour l'exécution de l'Accord d'Abuja, le processus de désarmement et de démobilisation doit démarrer le 22 novembre 1996. Le plan pour la mise en oeuvre de ce processus a été présenté dans mon rapport du 17 octobre. Bien que les factions n'aient pas pleinement appliqué le cessez-le-feu ni désengagé leurs forces au 31 août, le Comité des Neuf de la CEDEAO a demandé à l'ECOMOG de faire le nécessaire pour mettre en route le processus de désarmement le 22 novembre, compte tenu des effectifs et des ressources logistiques actuellement disponibles sur le terrain. Le commandant de la force de l'ECOMOG a indiqué dans ce contexte qu'il commencerait à déployer ses effectifs le 20 novembre dans les centres de désarmement ci-après : Voinjama, Bo Waterside, Camp Naama, SOS Village, Zwedru et Tubmanburg. Des opérations de désarmement seront également menées à Monrovia, au camp Schiefflin, et à Greenville. Des observateurs militaires de la MONUL seront déployés aux côtés des soldats de l'ECOMOG dans les centres de désarmement. La mise en route de ce processus, de même que ses résultats, dépendront bien entendu de la volonté des chefs de factions de laisser désarmer leurs combattants.

18. L'état actuel des plans de démobilisation des combattants, après le désarmement, est décrit plus loin aux paragraphes 26 à 28.

Réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO

19. La quatorzième réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO a eu lieu à Monrovia les 5 et 6 novembre 1996. Les chefs d'état-major du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Mali et du Niger ont réaffirmé les engagements pris par leurs gouvernements de fournir des troupes supplémentaires à l'ECOMOG, à condition d'obtenir le soutien logistique nécessaire. Ces engagements portent sur 2 250 soldats supplémentaires. Le secrétariat de la CEDEAO a demandé à tous les pays susceptibles de fournir des soldats à l'ECOMOG de lui donner des précisions sur les ressources logistiques nécessaires aux fins du déploiement de leurs contingents, en vue de les présenter aux pays donateurs.

IV. DROITS DE L'HOMME

20. Le conflit au Libéria s'est caractérisé par une tendance, de la part de toutes les factions, à bafouer les droits fondamentaux de civils innocents. Le Comité des Neuf de la CEDEAO a déploré cette tendance à sa réunion des 8 et 9 novembre et a demandé à toutes les factions de mettre fin à cette pratique. Compte tenu toutefois des pillages qui ont suivi le déclenchement des hostilités à Monrovia le 6 avril, la MONUL et les groupes locaux de défense des droits de l'homme n'ont pas pu mener d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme qui ont été signalées. Les groupes locaux de défense des droits de l'homme sont en train de reconstituer leurs capacités dans ce domaine et la MONUL a continué de s'acquitter de cet aspect de son mandat en menant des enquêtes et en faisant des rapports sur les violations des droits de l'homme, et en aidant les groupes locaux à accomplir leur tâche. À cet égard, la MONUL, en coopération avec le Ministère de la justice, l'ECOMOG et les groupes locaux de défense des droits de l'homme, poursuit son enquête sur le massacre de 21 civils innocents à Sinje le 28 septembre, et sur d'autres allégations concernant des violations des droits de l'homme, dans la mesure où ses effectifs et ses ressources limités le lui permettent.

21. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, j'ai chargé un spécialiste des droits de l'homme d'aider mon Représentant spécial à exécuter cet aspect du mandat de la MONUL, et je prends des mesures pour en nommer deux autres à la MONUL. À mesure que la Mission renforce ses activités dans le domaine des droits de l'homme, elle continuera, conformément à son mandat, à aider les groupes locaux de défense des droits de l'homme à mobiliser des contributions volontaires pour la formation et le soutien logistique. Je fais appel à la communauté internationale pour qu'elle examine les moyens dont elle dispose pour fournir une aide à cet égard et apporter une assistance technique et logistique, que ce soit par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria ou sur une base bilatérale.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

Secours et réinstallation

22. Au cours de la période considérée, les organisations humanitaires ont continué de prêter secours aux civils qui avaient besoin d'une assistance humanitaire dans toutes les zones auxquelles elles avaient accès. On espère qu'elles pourront bientôt commencer à travailler dans le sud-est, après le

/...

déploiement de l'ECOMOG à Greenville. À l'heure actuelle, quatre comtés seulement sur 13 leur restent fermés. Les civils et le personnel des organisations humanitaires continuent cependant d'être harcelés et maltraités par les combattants. Dans plusieurs régions, les civils ne peuvent pas se déplacer librement, et certains sont contraints à des travaux forcés ou voient leurs maigres réserves alimentaires, récoltes sur pied et effets personnels volés par les combattants. Il est arrivé que des civils aient demandé aux travailleurs des organismes de secours de ne pas leur apporter de vivres, de crainte qu'ils ne leur attirent des harcèlements et des souffrances supplémentaires.

23. En ce qui concerne les organisations humanitaires, une équipe ONU/ONG a été détenue le 17 octobre par des combattants dans le comté de Grand Cape Mount. La situation à cet égard devrait toutefois s'améliorer à la suite de l'accord conclu entre les deux ailes de l'ULIMO en vue de cesser les hostilités. Le 28 octobre, à Phebe (comté de Bong), des secours, des véhicules et du matériel appartenant au Programme alimentaire mondial (PAM) et à la Fédération luthérienne mondiale (FLM) ont été saisis et le personnel de ces organismes a été harcelé et détenu. La fusillade qui a eu lieu au palais présidentiel à Monrovia le 31 octobre a aggravé les tensions entre les factions, ce qui a eu un effet négatif sur les opérations humanitaires dans l'intérieur du pays et suscité des menaces de prise d'otages parmi le personnel des organismes de secours au cas où l'incident considéré donnerait lieu à des arrestations.

24. La situation des réfugiés demeure pratiquement inchangée depuis mon dernier rapport. Bien que le rapatriement des réfugiés libériens doive commencer le 22 novembre 1996 conformément au nouveau calendrier d'exécution de l'Accord d'Abuja, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne peut relancer son plan de rapatriement volontaire tant qu'il n'apparaît pas clairement que la paix et la sécurité ont été rétablies durablement dans les principales zones de retour.

25. L'insécurité qui persiste a également empêché le HCR d'aider la majorité des réfugiés sierra-léoniens qui vivent dans des zones rurales du Libéria. Le HCR et ses partenaires continuent à apporter protection et appui à quelque 30 000 réfugiés sierra-léoniens dans la région de Monrovia. On s'attend à ce que la grande majorité de ces réfugiés demandent une aide au HCR pour retourner dans leurs foyers au cours des 12 prochains mois.

Démobilisation

26. Dans mon rapport du 17 octobre, j'ai présenté un plan de démobilisation, qui a été mis au point par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies et la MONUL, en consultation avec le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), le Gouvernement national de transition et les factions. Ce plan comporte un programme en deux phases. Pendant la première phase, qui démarrera aussitôt les combattants désarmés, ceux-ci seront enregistrés et feront l'objet d'un entretien, recevront des conseils et passeront une visite médicale. Ensuite, viendra la deuxième phase durant laquelle ceux qui n'ont pas de moyens immédiats de subsistance seront absorbés dans des activités "passerelles", c'est-à-dire des projets dans le cadre desquels ils trouveront un emploi et une formation et qui contribueront à assurer qu'ils sont occupés de

manière productive. On facilitera de cette manière le passage du désarmement aux programmes de réintégration à long terme - qui constitueront en fait une troisième phase, programmes que les donateurs s'emploient actuellement à mettre en place mais qui ne seront vraisemblablement pas opérationnels avant plusieurs mois.

27. Comme on l'a dit plus tôt, l'ECOMOG fait actuellement le nécessaire pour que le désarmement commence le 22 novembre. Toutefois, la mauvaise volonté que mettent les factions à franchir véritablement les premières étapes prévues par l'Accord d'Abuja, à savoir la cessation de toutes hostilités et le désengagement des forces, les ressources nécessaires à l'exécution du programme de démobilisation, en particulier des activités "passerelles", ne sont pas en place. Néanmoins, le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire et la MONUL commenceront à démobiliser le 22 novembre, autant que possible, en même temps que s'amorcera le désarmement. Toutefois, les moyens limités dont on dispose ne permettront pas à ce moment-là de faire autre chose à l'appui de la démobilisation que d'enregistrer les intéressés et procéder avec eux à l'entretien prévu.

28. Pour remédier à cette situation, le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire s'emploie avec les organisations non gouvernementales et les donateurs à mobiliser tous les moyens actuellement disponibles sur le terrain pour entamer immédiatement les activités "passerelles". Toutefois, la capacité globale d'action humanitaire étant actuellement extrêmement limitée, ces mesures temporaires ne pourront, dans le meilleur des cas, que répondre très partiellement à la demande à laquelle on peut s'attendre en ce qui concerne ces activités. Pour appuyer le programme de démobilisation, il faut de toute urgence prévoir des ressources supplémentaires au budget de la MONUL, qui sera prochainement soumis aux organes délibérants compétents des Nations Unies, ou faire appel à des contributions volontaires. La pénurie de ressources pour les activités "passerelles" pose un problème qui pourrait avoir de graves conséquences et marquer un recul dans le processus de paix, dans l'éventualité plus que probable où les ex-combattants, faute d'autres moyens de subsistance, se livreraient au banditisme ou iraient rejoindre leurs factions respectives. Je demande donc à la communauté internationale de répondre rapidement à ce besoin pressant et de fournir les ressources nécessaires pour que ces activités "passerelles" critiques puissent être entreprises aussitôt que possible.

VI. ASPECTS FINANCIERS

29. Dans sa résolution 51/3 du 17 octobre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 8 176 000 dollars, à raison de 1 168 000 par mois, pour l'entretien de la MONUL du 1er décembre 1996 au 30 juin 1997, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat.

30. Si le Conseil de sécurité décide d'élargir les opérations de la MONUL comme il est recommandé dans mon rapport du 17 octobre (S/1996/858 et Add.1) et au paragraphe 38 ci-après, les ressources supplémentaires nécessaires à la Mission seront demandées à l'Assemblée générale à la session en cours.

31. Au 31 octobre 1996, les contributions au compte spécial de la MONUL restant non acquittées depuis la création de celle-ci s'élèvent à 10,5 millions de dollars. Le total des quotes-parts en souffrance, à la même date, pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établit à 1 milliard 774 millions de dollars.

32. Depuis mon précédent rapport, aucune contribution volontaire n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

33. En dépit du fâcheux incident qui a eu lieu le 31 octobre 1996 au Palais présidentiel, la situation a évolué de manière plutôt encourageante pendant la période couverte par le présent rapport. L'ECOMOG a réagi rapidement et avec décision face aux événements qui se sont déroulés au Libéria. Des mesures ont également été prises pour régler le problème complexe que pose la tenue dans ce pays d'élections libres et honnêtes. L'appui massif manifesté récemment par la communauté internationale au processus de paix au Libéria augure également bien de l'avenir. En outre, les pays de la CEDEAO ont réaffirmé leur détermination de renforcer l'effectif des forces de l'ECOMOG sous réserve que l'on fournisse les ressources logistiques et financières nécessaires.

34. Lors de la conférence spéciale sur le Libéria, réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 22 octobre 1996, les donateurs et les pays de la CEDEAO ont examiné les différents aspects des activités de maintien et de consolidation de la paix au Libéria qui exigent un appui extérieur de manière à raffermir le processus général de paix. Ils continueront d'examiner ces questions au niveau ministériel lors de la conférence qu'il est prévu de tenir à Bruxelles le 21 novembre, sous les auspices du Gouvernement néerlandais. Je fais appel aux donateurs pour qu'ils fassent en sorte que le soutien qu'ils se sont déclarés prêts à apporter se matérialise rapidement en contributions concrètes, sous la forme notamment des ressources indispensables à l'élargissement des activités de l'ECOMOG, à la démobilisation des combattants et à la tenue d'élections.

35. Lors de la réunion du 22 octobre, on s'est préoccupé des fâcheuses répercussions qu'avait sur le processus de paix le fait que les dirigeants des factions n'informent pas convenablement leurs combattants du calendrier révisé de l'Accord d'Abuja et de ce qu'il leur fallait mettre un terme aux hostilités, cesser de se battre et se préparer au désarmement et à la démobilisation. Pour faciliter le processus, j'ai exploré, entre autres, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la possibilité de mettre en place un programme d'information coordonné au Libéria, à base d'émissions radiophoniques. Une mission a été envoyée sur place pour réexaminer la question et élaborer des recommandations quant aux moyens de faciliter la très large diffusion de l'information.

36. En dépit de l'évolution positive que l'on a pu constater récemment à certains égards, l'hostilité et la méfiance enracinées qui résultent de ce conflit prolongé menacent toujours de compromettre le processus de paix au Libéria. Il importe que les dirigeants des factions et les meneurs civils fassent le nécessaire pour surmonter ces obstacles et travaillent

constructivement de concert avec le Conseil d'État afin que le processus de paix puisse se poursuivre. Le récent rapprochement entre les deux ailes de l'ULIMO me paraît à cet égard un signe encourageant. Je reste préoccupé, toutefois, de la persistance des tensions entre certaines des autres factions, en particulier celle du Front national patriotique du Libéria (NPFL) et celle du Conseil pour la paix au Libéria (LPC). Je fais appel aux dirigeants de ces factions pour qu'ils mettent de côté leurs différends dans l'intérêt de la paix dans leur pays et qu'ils recourent au processus politique plutôt qu'à des moyens militaires pour promouvoir les intérêts des populations qu'ils prétendent représenter. Je leur demande aussi de faciliter la livraison des secours humanitaires à tous ceux qui en ont le plus urgent besoin.

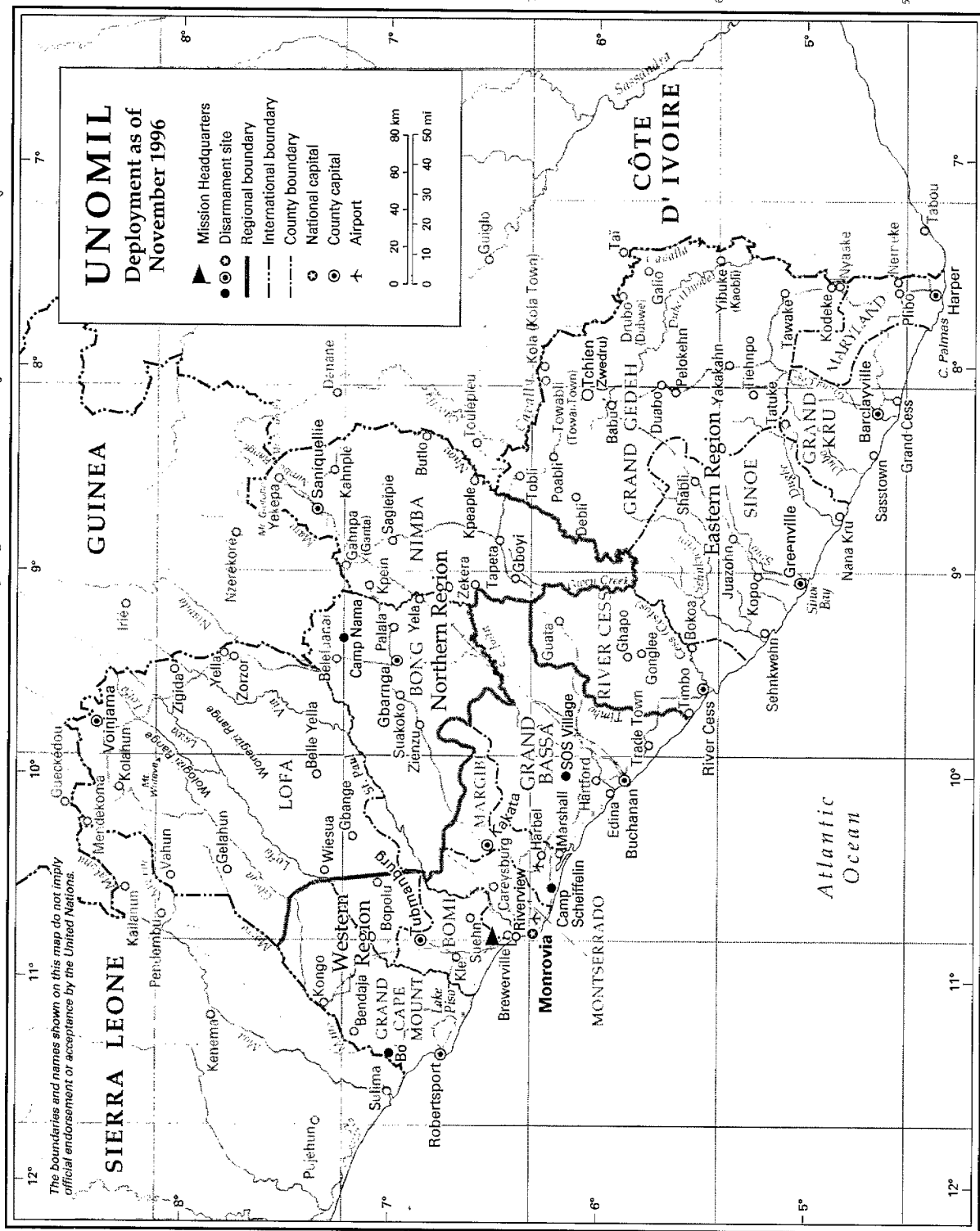
37. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité, j'ai présenté des recommandations, comme le demandait le Conseil dans sa résolution 1071 (1996) du 30 août, quant aux autres moyens que pourrait mettre en oeuvre la MONUL pour appuyer le processus de paix au Libéria. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 8 novembre (PRST/1996/917), le Président du Conseil m'a fait savoir que celui-ci accueillait favorablement ces recommandations et m'a prié de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les mettre à exécution, étant entendu qu'on ne déploierait le personnel et les ressources logistiques nécessaires pour ce faire que lorsque les factions auraient suffisamment progressé dans l'application de l'Accord d'Abuja. Je présenterai prochainement aux organes délibérant compétents un budget révisé en conséquence pour la MONUL.

38. Entre-temps, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUL pour une nouvelle période de quatre mois, à savoir jusqu'au 31 mars 1997. Pendant cette période, je continuerai à examiner de près la situation au Libéria et je présenterai au Conseil de sécurité d'ici le 31 janvier 1997 un rapport contenant, entre autres choses, des recommandations sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans l'organisation et la tenue d'élections libres et honnêtes dans ce pays.

ANNEXE

Composition de la composante militaire de la MONUL au 15 novembre 1996

Bangladesh	3
Chine	2
Égypte	4
Inde	3
Kenya	5
Malaisie	2
Népal	—
Pakistan	2
République tchèque	—
Uruguay	2
Total	<u>23</u>



**UNOMIL
Deployment as of
November 1996**

- ▲ Mission Headquarters
- Disarmament site
- Regional boundary
- - - International boundary
- · - · - County boundary
- National capital
- ⊙ County capital
- ✈ Airport

0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi

The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.